



Protocole sanitaire (COVID) et règles de fonctionnement

(Complément au règlement intérieur du Centre Nautique)

PROTOCOLE SANITAIRE DU CENTRE NAUTIQUE (CN) :

- 1- Reprise des activités basée sur les horaires d'ouverture habituel du CN, et sur le planning d'attribution des zones entériné pour cette saison 2020/2021.
- 2- Chaque utilisateur est responsable de l'application des mesures barrières et du respect de tous les termes du protocole sanitaire du CN.
- 3- Port du masque obligatoire pour tout déplacement dans le CN, jusqu'aux cabines de change, pour les + 11 ans. Le responsable du groupe devra porter un masque durant la séance, sauf s'il doit intervenir dans l'eau.
- 4- Pas de limitation en nombre de personnes pour les séances : en termes de capacité, les consignes fédérales sont à appliquer, notamment si un effectif maximal est précisé.
- 5- Pas d'accès aux vestiaires pour les parents et/ou accompagnants. Attente à l'extérieur de l'établissement durant le cours.

Un responsable du club doit impérativement venir réceptionner les adhérents (enfants, ados, adultes) avant chaque séance, et raccompagner les membres du groupe précédent.

- 6- Nettoyage des mains obligatoire avant toute activité dès l'entrée, puis avant et après utilisation des WC.
(Les agents du CN assurent un nettoyage régulier des WC).

7- Les vestiaires collectifs et tribunes sont fermés.

Les pratiquants arrivent avec un sac. Les sacs sont regroupés par l'éducateur (en laissant libres les circulations et les accès aux issues de secours).

L'entretien des vestiaires s'effectuera de manière régulière.

- 8- Les clubs utilisateurs s'engagent :
 - A rédiger et faire valider par le service des sports leur protocole sanitaire spécifique, basé sur l'application stricte des consignes fédérales, et sur la concordance avec le protocole général du CN.
 - A faire respecter ce protocole par tous les membres du club et informer les parents des dispositions les concernant. La communication doit être permanente et efficace.
 - A fournir le gel hydroalcoolique nécessaire
 - A organiser le planning et l'enchaînement des séances de manière cohérente pour le respect des mesures barrières, et à se conformer au planning prévu pour les heures d'arrivée et de départ de chaque groupe.
 - A limiter les déplacements des adhérents au strict nécessaire (accès aux vestiaires et bassins) ; pas de déambulation libre.
 - A nettoyer et désinfecter tout le matériel pédagogique du club avec leur produit
 - A afficher le protocole du club sur le tableau d'affichage prévu à cet effet et envoi à chaque adhérent.

REGLES DE FONCTIONNEMENT du Centre Nautique :

Tous les membres de l'association doivent avoir quitté le Complexe à l'heure de sa fermeture :

Du lundi au vendredi : 21 h 00 (fermeture du Complexe : 21 h 15)

Samedi : 18 h 00 (fermeture du Complexe : 18 h 15)

Le Centre nautique est **fermé les jours fériés**, ainsi que du 13 au 26 décembre inclus.

Un planning spécifique est établi, selon les demandes clubs, lors des petites vacances et de la période estivale.

Toute annulation ou modification de séance doit être communiquée au secrétariat du Complexe sportif, ainsi que tout changement définitif (annulation définitive d'une séance, changement d'encadrant, etc...).

Le planning d'utilisation par les associations peut être modifié lors de manifestations ou évènements exceptionnels, sur décision municipale. Les associations concernées sont prévenues par courrier et/ou e-mail.

L'encadrement de tout groupe utilisateur par un moniteur diplômé, ou un responsable légal désigné comme tel par l'association concernée, est obligatoire. Cet encadrant sera reconnaissable et portera un masque (sauf si présence dans le bassin).

Ce responsable fait appliquer le protocole sanitaire et informe ses adhérents des règles de vie du centre nautique.

Les encadrants sont responsables de leurs adhérents **dans l'ensemble du centre nautique.**

L'accès aux vestiaires et bassins est interdit hors présence du responsable.

Chaque encadrant doit connaître les consignes générales de sécurité, les protocoles d'appel des secours, et avoir repéré les issues de secours.

En cas d'urgence, prévenir immédiatement un responsable du centre nautique, ou joindre l'agent de permanence.

Chaque encadrant doit vérifier, lors de chaque séance, que les locaux et le matériel utilisés sont en état approprié pour que son activité se déroule en toute sécurité, et en conditions habituelles de pratique. Il doit informer l'agent de permanence de tout problème constaté. S'il maintient son activité, c'est qu'il considère que les conditions de sécurité sont réunies.

Accès aux salles :

Tenue adéquate exigée pour les utilisateurs :

→ Maillot de bains

Matériel sportif :

Tout apport de matériel extérieur doit obtenir l'accord des responsables du centre nautique

Tout matériel pédagogique utilisé devra être nettoyé par l'utilisateur.

A l'issue de chaque séance, les locaux doivent être laissés propres et rangés.